

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marseille – 18 Février 2016

Etaients présents:

Carole BOYER
Didier CALAS
Jocelyne CAHUZAC
Emmanuel GABAS
Jean FERRANDINI
Yves KIMMOUN
Lucien SALEMI

Excusés:

Brigitte BAILET
Jean-Pierre BENSALD
Emeline GUIRETTE
Carole PELLICER

1) APPROBATION DU PV DU CA DU 26 NOVEMBRE 2015

Le CA approuve le compte rendu du Conseil d'Administration du 26 Novembre dernier.

2) PRESENTATIONS DES CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS

Suite à la radiation de certains membres du Conseil d'Administration, soit pour absences répétées, ou surcroit d'activités, soit pour cause de changement professionnel, les régions Provence, Corse, et Languedoc-Roussillon présentent par cooptation de futurs administrateurs, qui participeront cette année aux Conseils d'Administration, avec une voix consultative, dans le but de renforcer la représentativité de leur région.

Il s'agit :

De Christine CRISPIN, Présidente de Climat du Monde, pour la région Provence
D'Elodie ANDREANI, Directrice associée d'Aria Voyages pour la région Corse

La cooptation se fait à l'unanimité.

La candidature d'Adriana MICHELA, Présidente de Ellipse Voyage, pour la région Languedoc-Roussillon, sera évoquée lors de sa venue au prochain CA qui se tiendra le jeudi 14 avril à Marseille à l'UPE 13.

Bienvenue à nos nouveaux participants !

3) QUESTIONS CORSES

Lucien SALEMI rappelle que les adhérents des régions doivent faire part de leurs problèmes à leur vice-président respectif. Les sujets sont évoqués en conseil. Si besoin est, les sujets sont soumis au niveau national. C'est vrai pour les constats d'exercice illégal de notre profession mais aussi pour tous les sujets d'actualité. Si tous les adhérents saisissaient directement le Snav National pour régler leurs problèmes du moment cela désorganiserait le Syndicat. L'engagement du SNAV est de défendre les intérêts généraux de ses adhérents. Toute action contraire sans respect des procédures de fonctionnement risque d'être contre-productive et discrédite le SNAV.

Rappel important : Le Syndicat National des Agences de Voyage Méditerranée, est en charge de la défense des intérêts de la profession dans sa région. Il est en charge des négociations auprès des pouvoirs publics et auprès d'autres acteurs concernés, comme les transporteurs aériens, ferroviaires ou maritimes.

4/ CONVENTION ANNUELLE

Cette année, la convention se déroulerait en Corse, probablement les 6,7 et 8 Juin 2016.

Thème de la convention : entre autre et sur suggestion de Carole BOYER, il sera évoqué le « KIT compétitivité » présenté par Valérie Boned.

Accueil de Michel Ponzeverra pour la question Corse

Air Corsica récupère le CSA d'Air France (il ne reste que 38% AF sur le vol Paris/Corse).

Air Corsica a fait monter les équipes en compétence, et

- embauche 9 personnes,
- met en place un Help Desk agences non surtaxé 6j/7 de 8h00 à 20h00

Michel Ponzeverra explique qu'il est à disposition des agences Corse pour répondre aux inquiétudes et aux demandes légitimes, mais qu'il s'agit d'un malentendu qui devrait se régler.

Une réunion est programmée le

Lundi 7 mars – Dans les locaux d'Air Corsica – Ajaccio

Accueil des adhérents, de David ROUBIEU de la SNCF

Les agences Intersud (Corse), JeanFlor (Provence), Climat du Monde (Provence), Aria Voyages (Corse), Travel Club in The World (Provence), Haute Provence Voyages (Provence) nous ont fait l'honneur de leur présence.

Intervention de Valérie BONED

En droit Social :

Négociation sur la grille de salaire. Celle-ci sera à jour au 1^{er} avril 2016 et connue dès la 3^e semaine de mars.

A priori, le groupe A s'aligne sur le SMIC (+0.60%). Le reste suit avec les mêmes écarts.

Pour les guides accompagnateurs : un accord est en cours de négociation qui vise à permettre le recours au CDDU; il y aura possibilité de faire des CDD d'usages (CDDU) sans risque de requalification en CDI pour les adhérents du SNAV. En contrepartie, les rémunérations des guides accompagnateurs vont augmenter de 10% sur 3 ans et il faudra abonder de quelques heures de formation sur leur CPF.

L'accord va être étendu pour permettre à toutes agences de voyage de pouvoir bénéficier de cet avantage et les embauches pourront commencer probablement début Septembre.

Mutuelle : La mutuelle est obligatoire pour les salariés depuis le 01/01/2016. Attention, si la mutuelle n'est pas mise en place, il y a des risques de redressement Urssaf.

Suite à négociations avec les 5 syndicats, il a été décidé d'un panier minimum et d'un panier supérieur à proposer par les responsables d'agence à leurs salariés, sachant que c'est le premier panier qui est légalement obligatoire.

Les salariés peuvent refuser uniquement dans le cas où le salarié conjoint bénéficie d'une mutuelle famille rendue obligatoire par son accord de branche. Si le salarié refuse au motif que la mutuelle proposée par l'agence est moins avantageuse, l'agence et le salarié peuvent envisager des options supplémentaires qui resteront à la charge du salarié, l'employeur s'acquittant toujours et uniquement de sa part panier minimum.

Il est également possible de s'adresser à l'assureur préconisé par le SNAV pour obtenir les options famille.

Contrat à temps partiel : il n'est plus possible d'exécuter des contrats à temps partiel de moins de 24h00 sauf dans le cas où le salarié le demande explicitement par écrit.

Cotisation OPCA Transport au titre du Plan de Formation : pour les entreprises de moins de 10 salariés, la cotisation est de 0.2%

En droit Fiscal :

La TVA croisière : plusieurs agences du 84 se sont faites redressées n'ayant pas appliqué la TVA sur marge sur la revente de produit croisière.

Préconisation :

Il est recommandé d'appliquer la TVA sur marge même si les transporteur/armateur ne l'appliquent pas. Logiquement, il serait idéal d'avoir de la part du transporteur la distinction entre le temps passé en eau territoriales et le temps passé en eaux internationales.

Si ce n'est pas le cas, il faut alors appliquer un prorata plausible. Si la règle est rationnelle, elle sera acceptée, la plupart du temps, par le contrôleur.

Les contrôles ayant une rétroaction de 3 ans, le SNAV demandera par ailleurs auprès du législateur un rescrit mentionnant une tolérance pour les 3 dernières années. Les démarches en ce sens sont en cours.

Présentation du KIT Compétitivité

Le SNAV met en place à l'attention des responsables d'agence de voyage un outil d'audit de la performance de l'entreprise en ligne.

Cet outil permet de connaître le positionnement sur le marché (force/faiblesse – Volume/Valeur...), offre des préconisations stratégiques. Il peut être suivi d'un rendez-vous (téléphonique) avec EuroGroup Consulting pour décoder les informations, il peut être suivi de formations prises en charge...

Ces formations comme cet outil sont gratuits pour les entreprises de moins de 10 salariés.
Les formations ont un coût situé entre 300 et 800€ pour 5 jours de formation.

Intervention de David ROUBIEU, SNCF

Les deux canaux en progression sont ceux des agences de voyages et ceux des grands comptes sociétés avec une progression du CA de +3%.

Au 01/01/2016, la SNCF met en place un nouveau modèle économique

Commission uniforme quelle que soit le volume, auquel s'ajoute :

2% sur les billets 1^{ère} classe

1,5% sur l'ensemble de la gamme Pro + cartes (il est signalé l'inconvénient du retrait de la Carte Pro au guichet).

Commissionnement sur les tarifs à prescription et les ventes On Line.

Par ailleurs, la SNCF met en place dans le cadre de la fidélisation de sa clientèle pro une offre TPE / Artisan

Intervention de Thierry HUCK, OT Marseille

Malgré une activité économique difficile, il signale que Marseille est situé sur le TOP 5 des ports croisiéristes européens et dans le TOP 15 des ports croisiéristes mondiaux (devant Shangai).

Le CA se termine à treize heures trente.

Invitation des participants à un déjeuner offert par notre partenaire national SNCF.

LE PROCHAIN CA SE TIENDRA A MARSEILLE le Jeudi 14 Avril 2016 à partir de 09h30.